

Règlement de formation et d'examen dans la formation continue



Spécialiste en technologies de réadaptation – formation modulaire et condition d'admission à l'examen professionnel fédéral

15 avril 2025

Contenu

1	RÈGLEMENT DE FORMATION	3
1.1	Spécialiste en technique de réhabilitation	3
1.2	Durée et lieu	3
1.3	Frais de formation	3
1.4	Structure de la formation	4
1.5	Modules/cours obligatoires et nombre de leçons	5
1.6	Matières facultatives	7
1.7	Objectifs de la formation	7
2	RÈGLEMENT D'EXAMEN	7
2.1	Objectif de l'examen	7
2.2	Structure de l'examen selon un système modulaire	8
2.3	Admission	11
2.4	Examens modulaires	11
2.5	Examen professionnel fédéral	11
2.6	Réalisation de l'examen	11
2.7	Attribution des notes	12
2.8	Diplôme	12
2.9	Recours	12
3	DISPOSITIONS FINALES	12

1 Règlement de formation

1.1 Spécialiste en technologies de réadaptation

La formation continue conduit au titre de « spécialiste en technologies de réadaptation avec brevet fédéral ».

Cette formation continue spécifique doit permettre aux collaboratrices et collaborateurs du secteur de la réhabilitation d'élargir et de consolider leurs connaissances et le savoir-faire nécessaire à la branche. Les diplômé(e)s acquièrent en particulier des connaissances spécifiques dans le domaine des moyens auxiliaires et médicaux. Le développement continu et durable des valeurs empiriques dans le domaine de la réadaptation-réhabilitation est d'une importance capitale pour la profession. Il est garant de la construction et du développement de l'image et de la place du personnel spécialisé et du secteur de la réadaptation-réhabilitation dans le réseau de la santé.

1.2 Durée et lieu

Cette formation d'un an se déroule en cours d'emploi. La formation continue est divisée en trimestres, les deux premiers trimestres d'enseignement ont lieu à Berne, le dernier trimestre également à l'extérieur dans des centres de moyens auxiliaires et de thérapie. Un mois de formation comprend en général trois jours de cours (soit une fois vendredi/samedi et une fois un samedi, toute la journée, des exceptions se produisent surtout au 3^e trimestre).

- Si l'on inclue les examens, les étudiant(e)s sont présents à environ 280 leçons.
- Swiss Medtech décide de l'organisation de la formation.
- Les méthodes et techniques d'enseignement sont mises en œuvre de manière adaptée au destinataire.
- Les formes d'enseignement et les formes sociales (cf. travail individuel, travail en binôme et travail en groupe) sont prises en compte.

1.3 Frais de formation

Frais de scolarité selon les dispositions financières de Swiss Medtech.

1.4 Structure de la formation

Mois	Formation	Examens modulaires écrits	Examen professionnel fédéral	
Mai	1 ^{er} trimestre			
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
	2 ^e trimestre			
Novembre				1 ^{er} examen modulaire
Décembre				
Janvier				
Février				2 ^e examen modulaire
	3 ^e trimestre			
Mars				
Avril				3 ^e examen modulaire
Mai				
Juin	Préparation autonome			
Septembre	Examen professionnel fédéral		Examen prof. féd.	

1.5 Modules/cours obligatoires et nombre de leçons

Matières obligatoires 1 ^{er} trimestre*	Nombre de leçons
Anatomie (cf. appareil locomoteur et systèmes nerveux et organique) ▪ Respiration, système cardio-vasculaire, système endocrinien, digestion, élimination	40
Aspects de la connaissance de soi	4
Premiers secours dans le domaine du handicap	4
Gériatrie	4
Visite à domicile « Habiter avec des restrictions »	4
Fourniture de moyens auxiliaires aux personnes âgées	4
Soins infirmiers	4
Neurologie	12
Pédiatrie	8
Communication professionnelle	4
Total	88

Les bases biologiques/médicales I comprennent des contenus liés à l'anatomie, à la physiologie, à la neurologie, à la pédiatrie, à la gériatrie, aux soins infirmiers, aux premiers secours dans le domaine du handicap, à la fourniture de moyens auxiliaires aux personnes âgées, une visite à domicile « Habiter avec des restrictions » ainsi que la communication dans le cadre professionnel.

Matières obligatoires 2 ^e trimestre*	Nombre de leçons
Connaissance des matériaux et technique d'assemblage Statique et dynamique	16
Électrotechnique	8
Fauteuils roulants électriques	8
Loisirs et sport	8
Moyens auxiliaires assurés et tarif de la remise de fauteuils roulants	12
Assurances sociales	8
Construction sans obstacles	4
Total	64

Les bases II comprennent les assurances, y compris les moyens auxiliaires assurés, ainsi que la convention tarifaire pour la remise de fauteuils roulants, la connaissance des matériaux, la technique d'assemblage, la statique, la dynamique, l'électrotechnique, les fauteuils roulants électriques et les thèmes des loisirs et du sport.

Matières obligatoires 3 ^e trimestre*	Nombre de leçons
Les bases de la remise de fauteuil roulant et préparation à la présentation des produits	8 (+4)
Moyens auxiliaires pour enfants	8
Sclérose en plaques	8
Présentation des produits	8
Remise de fauteuil roulant aux patients atteints de troubles moteurs cérébraux	8
Remise de fauteuil roulant aux patients atteints d'hémiplégie	16
Remise de fauteuil roulant aux patients para- et tétraplégiques	16
Remise de fauteuil roulant aux patients atteints de traumatisme crânien Remise de moyens auxiliaires aux patients atteints de SLA	8
Coque d'assise, technique d'empreinte et remise spécifique	8
Total	88 (+4)

Au cours du dernier trimestre, les connaissances sur les produits sont élargies et les possibilités et limites techniques de remise sont présentées en fonction du handicap ou de la maladie.

*Swiss Medtech peut, si besoin, échanger certains modules entre les trimestres ou remplacer ou adapter un module, ainsi que le nombre de leçons.

1.6 Matières facultatives

Selon l'offre de Swiss Medtech.

1.7 Objectifs de la formation

- Les diplômé(e)s de la formation de spécialiste en technique de réhabilitation Swiss Medtech complètent leur formation de base technique, médicale, commerciale ou artisanale par des bases et des compétences solides en matière de droit de la santé, de technique de remise et de conseil.
- Les diplômé(e)s acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre en compte les besoins et les intérêts spécifiques des personnes concernées dans le commerce spécialisé (contact avec les client(e)s).
- Les diplômé(e)s acquièrent les connaissances nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions individuelles dans le cadre du conseil.
- Les diplômé(e)s apprennent à présenter et à proposer leurs propres idées, services ou produits de manière convaincante.
- Les diplômé(e)s sont en mesure de justifier de manière ciblée les soins médicalement nécessaires auprès de toutes les personnes concernées et coresponsables et remplissent finalement les critères formels.

2 Règlement d'examen

Les trois examens de module (cf. chiffre 2.2) documentent le niveau de formation ainsi que les compétences professionnelles des diplômé(e)s. Les compétences personnelles et professionnelles définies dans le « Règlement d'examen », y compris dans les « Directives du règlement d'examen » de Swiss Medtech, sont vérifiées et évaluées à l'aide de l'échelle de notes mentionnée au point 2.7.

2.1 Objectif de l'examen

- La réussite des trois examens modulaires sert de condition d'admission à l'examen professionnel fédéral, qui est organisé et réalisé par Swiss Medtech.
- Les candidat(e)s sont préparés au mieux à l'examen professionnel fédéral sur la base des examens modulaires.

2.2 Structure de l'examen selon un système modulaire

Modules 1–3 (voir aussi « Directives du règlement d'examen » Swiss Medtech).

Les certificats de module selon les descriptions ci-dessous sont des conditions préalables à l'admission à l'examen professionnel. Sous le chiffre 1.5 sont énumérées les modules qui permettent d'acquérir les connaissances et les compétences mentionnées ci-dessous, afin de préparer l'examen modulaire.

Connaissances pour le module 1 « Saisir et comprendre la médecine »	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissances médicales de base de l'appareil locomoteur. ▪ Connaissances de base dans tous les domaines de la vie et de l'âge. ▪ Processus physiologiques et biomécaniques généraux. ▪ Principaux composants du système nerveux central. ▪ Mécanismes de base de la neuropsychologie. ▪ Systèmes cardiovasculaire et respiratoire. ▪ Intérêt pour le contexte de la biologie humaine. ▪ Activité professionnelle préalable recommandée dans le secteur de la santé.
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le/la spécialiste en technologies de réadaptation recueille les données pertinentes concernant les clients et les patients dans le cadre de l'exercice de sa profession. ▪ Il/elle peut reconnaître les conséquences et les modifications corporelles dues à la maladie, aux accidents, aux infirmités congénitales et au vieillissement et leur attribuer les moyens auxiliaires correspondants. ▪ Il/elle est capable d'échanger avec le personnel médical et paramédical et d'interpréter le diagnostic du/de la patient(e). ▪ Il/elle assure et surveille, dans le cadre de ses activités, la documentation de toutes les données pertinentes.
Attestation de compétences	<p>Examen écrit</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissances de l'appareil locomoteur. ▪ Connaissances approfondies du système nerveux et des organes. ▪ Bases pédiatriques et neurologiques. ▪ Défis ou problèmes spécifiques à la gériatrie. ▪ Psychologie dans les relations avec les patients.
Durée de l'examen	Environ 2h

Connaissances pour le module 2 « Expertise »	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissances de base des techniques d'assemblage. ▪ Connaissances statiques sur les dispositifs mécaniques. ▪ Connaissances de base en électrotechnique et en énergie. ▪ Connaissances en physique dynamique. ▪ Connaissance des prestations des assurances sociales déterminantes. ▪ Connaissance du système tarifaire de la remise de fauteuils roulants
Compétence	<p>Le/la spécialiste en technologies de réadaptation peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire et appliquer différentes techniques d'assemblage et de fixation. ▪ Définir des rapports de force simples sur des aides techniques. ▪ Décrire les propriétés physiques et chimiques pertinentes des matériaux utilisés dans la technique de réhabilitation. ▪ Effectuer le calcul de paramètres électriques et énergétiques simples. ▪ Calculer les forces de frottement et de propulsion d'un fauteuil roulant. ▪ Décrire le déroulement d'un sinistre d'assurance ▪ Expliquer les termes utilisés dans le domaine des assurances. ▪ Appliquer les systèmes d'assurance sociale, les règles de coordination de certains assureurs et leurs structures tarifaires. ▪ Appliquer le système tarifaire de la remise de fauteuils roulants.
Attestation de compétences	<p>Examen écrit</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Techniques d'assemblage pertinentes. ▪ Rapports de force sur des dispositifs mécaniques. ▪ Propriétés physiques et chimiques pertinentes des matériaux utilisés dans la technique de réhabilitation. ▪ Bases électrotechniques ou dynamiques. ▪ Bases pertinentes et les prestations d'assurance du système d'assurance sociale ainsi que les connaissances actuelles des produits. ▪ Fonctionnement du système tarifaire remise de fauteuils roulants.
Durée de l'examen	Environ 2h

Connaissances pour le module 3		« Remise de fauteuil roulant »
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modules 1 et 2 passés avec succès. ▪ Bases médicales pour comprendre le diagnostic et l'évolution de la maladie. ▪ Connaissance des produits disponibles dans le commerce, de leurs matériaux de base et de leur adaptabilité. ▪ Saisir, classer et interpréter toutes les données du patient/de la patiente pour un traitement optimal. 	
Compétences	<p>Le/la spécialiste en technologies de réadaptation peut, sur la base des données saisies sur le/la patient/e, de ses connaissances médicales de base, de ses connaissances du processus d'assurance et de ses connaissances des produits, procéder à une remise appropriée de moyens auxiliaires (fauteuil roulant).</p>	
Attestation de compétences	<p>Examen écrit</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance de différentes pathologies ▪ Connaissance d'une remise adaptée de moyens auxiliaires et des options pour diverses situations de handicap 	
Durée de l'examen	Environ 2h	

Connaissances	Aptitudes	Compétences
<p>Connaissances théoriques et factuelles complètes et spécialisées dans un domaine de travail ou d'apprentissage, et conscience des limites de ces connaissances.</p>	<p>Compétences cognitives et pratiques étendues nécessaires pour élaborer des solutions créatives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction et supervision dans des contextes de travail ou d'apprentissage où des changements imprévisibles se produisent. ▪ Examen et développement de ses propres performances et de celles des autres personnes

2.3 Admission

- Sont admis aux examens de module les candidat(e)s qui ont suivi l'enseignement à 80 % au moins.
- La direction de la formation décide de l'admission des candidat(e)s dont l'absence aux cours est supérieure à 20 %, sur la base d'une demande motivée de la part du/de la candidat(e).
- Sont admis à l'examen professionnel fédéral les candidat(e)s qui ont réussi les trois examens modulaires avec la note minimale de 4.0 et qui remplissent les exigences conformément au « Règlement d'examen » et aux « Directives du règlement d'examen ».

2.4 Examens modulaires

Swiss Medtech fixe les dates des trois examens modulaires et les intègre dans l'horaire existant (voir chiffre 1.4).

2.5 Examen professionnel fédéral

- Swiss Medtech fixe et publie les dates de l'examen professionnel fédéral.
- En cas de réussite à l'examen professionnel fédéral, le SEFRI décerne le titre de « Spécialiste en technologies de réadaptation avec brevet fédéral ».

2.6 Réalisation de l'examen

- Les trois examens de module sont préparés et organisés par le corps enseignant.
- L'examen professionnel fédéral est préparé et organisé par la Commission d'assurance qualité (CAQ).

2.7 Attribution des notes

Les examens de module sont calculés à la ½ près.

L'échelle des notes va de 6.0 à 1.0

6.0	excellent
5.5	très bien
5.0	bien
4.5	assez bien
4.0	suffisant
<hr/>	
3.5/3.0	insuffisant
2.5/2.0	faible
1.5/1.0	très faible

- Un maximum de 200 points est possible lors de l'examen du 1er module. Le nombre de points à obtenir pour la note requise de 4.0 est donc de 110 points.
- Un maximum de 100 points est possible dans les examens modulaires du 2e et du 3e module. Le nombre de points à obtenir pour la note requise de 4.0 est de 55 points.

2.8 Diplôme

- Swiss Medtech décerne un diplôme pour la réussite des trois examens modulaires.
- En cas d'échec à l'examen/aux examens de module, l'évaluation peut en principe être répétée une fois.

2.9 Recours

- Les recours contre les décisions d'examen de Swiss Medtech doivent être adressés par écrit à la direction de la formation dans les dix jours suivant la notification de la décision.
- La consultation des résultats d'examen notifiés est accordée exclusivement dans le cadre d'un recours écrit adressé à la direction de la formation. Les frais de recours s'élèvent à 500.00 CHF et sont remboursés si la demande de recours est acceptée.
- Les décisions de la direction de la formation sont définitives.

3 Dispositions finales

Le présent règlement entre en vigueur le 15.04.2025 et remplace celui du 1^{er} janvier 2023.